



PLAN CLIMAT

1^{er} TRIMESTRE 2024



LETTRE
D'INFORMATION
DU PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL

N° 13

PCAET : ÉTAT D'AVANCEMENT

L'élaboration du PCAET réglementaire arrivant à son terme, des réunions publiques de présentation ont été organisées par intercommunalités en janvier 2024. Environ 40 personnes étaient présentes à chaque rendez-vous : élus, citoyens et acteurs du territoire. Les six programmes d'actions ont été détaillés, comprenant celui de l'agglomération de Vesoul, des communautés de communes Les Combes, Les Hauts du Val de Saône, Triangle Vert, Terres de Saône et enfin celui du Pays Vesoul - Val de Saône. Les documents sont en cours de finalisation et seront bientôt soumis à une phase de consultation auprès des organismes publics comme l'État et la Région, ainsi que les citoyens via une enquête publique qui sera mise en ligne sur le site internet du Pays.



© Pays Vesoul - Val de Saône



CRTE : POINT D'ÉTAPE

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique, instauré lors de la crise sanitaire en 2021, est pérennisé en **Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique**.



Signature de la convention financière 2023 du CRTE le 17 novembre 2023.

Ce dispositif financier a en effet permis d'aider 175 projets sur les 4 communautés de communes dont près de 50 % sont directement liés à la transition écologique ; les autres concernent l'éducation, le social, la culture, le développement économique, la santé et le sport.

Depuis le début du dispositif CRTE, le montant total des aides apportées par la Préfecture sur le territoire du Pays représente près de **5 millions d'euros**.

Exemple d'opérations financées :



Breurey-lès-Faverney
« Interconnexion alimentation en eau potable avec la commune de Faverney »

Communauté de communes des Hauts du Val de Saône
« Extension de la zone d'activité "en Bazin" de Combeaufontaine »



Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin
« Aménagement d'un square à la place d'un ancien garage fragilisé par un incendie »

Echo System
« Extension des locaux de la salle de concert labellisée "Scène de musiques Actuelles" (SMAC) »



Éhuns
« Amélioration thermique de la salle polyvalente »

Le CRTE du Pays Vesoul - Val de Saône concerne les intercommunalités suivantes :

- CC Les Combes
- CC Triangle Vert
- CC Terres de Saône
- CC Les Hauts du Val de Saône

Le CRTE concerne les subventions de l'État suivantes :

- DETR
- DSIL
- FNADT
- Fonds Vert

Les thématiques prioritaires du CRTE sont les suivantes :

- Eau et assainissement
- Rénovation et transition énergétique
- Sobriété foncière
- Mobilité
- Services et accès aux soins
- Études : GEMAPI, friches, aires d'accueil des gens du voyage etc.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE : LES BIODÉCHETS

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

C'est un déchet non dangereux biodégradable et composé en majorité d'eau (entre 60 et 90 %). On distingue deux grands types de biodéchets :

- Les **déchets alimentaires**, de cuisine et de table : 42 kg/hab/an dont 13 kg de gaspillage alimentaire ;
- Et les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelés « **déchets verts** » : 80 kg/hab/an.

Pourquoi les séparer du reste des déchets ?

- Pour limiter les gaz à effet de serre : méthane si mise en décharge et CO2 si incinération ;
- Pour les valoriser : en matière organique si compostage, en biogaz si méthanisation.

Comment s'équiper ?

En appartement ou en maison, plusieurs solutions existent :

• Composteur individuel

Les syndicats de déchets en proposent à la vente et certaines intercommunalités peuvent apporter une aide financière.

• Composteur collectif

Il est possible d'installer un composteur de taille adaptée au collectif visé en lien avec le syndicat de déchets et l'intercommunalité compétente.

Pour le SYTEVOM : + d'infos [ICI](#).

• Lombricomposteur

Le SYTEVOM peut apporter une aide à l'acquisition d'un kit de lombricompostage comportant : 1 lombricomposteur, 1 bon de commande pour les vers, 1 substrat de démarrage en fibre de coco de 10 L et 1 tapis de chanvre régulateur d'humidité. + d'infos [ICI](#).

• Collecte séparée

Le SICTOM du Val de Saône a mis en place des bornes à biodéchets, nommées points d'apports volontaires (PAV), dans la plupart de ses communes adhérentes : + d'infos [ICI](#).

• Déchetteries

Pour les déchets verts issus de l'entretien des parcs et jardins ne pouvant pas être valorisés sur place via broyage, paillage, tonte en mulching... évitant un transport en déchetterie.



La part des biodéchets dans la poubelle ménagère représente actuellement 30 %

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km (source : bibliothèque.ademe.fr "Alternatives au brûlage des déchets verts").

Sur le Pays, 3 syndicats sont compétents : SYTEVOM, SICTOM VDS et SMICTOM Sud 52



© PVVS
Composteur collectif implanté au jardin des Incroyables Comestibles à Vesoul



© Est Républicain

Lombricomposteur



© Est Républicain

« Borne » à biodéchets du SICTOM

DEMANDEZ LE MÉMO DES ÉCOGESTES !

TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER
L'EAU ET L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

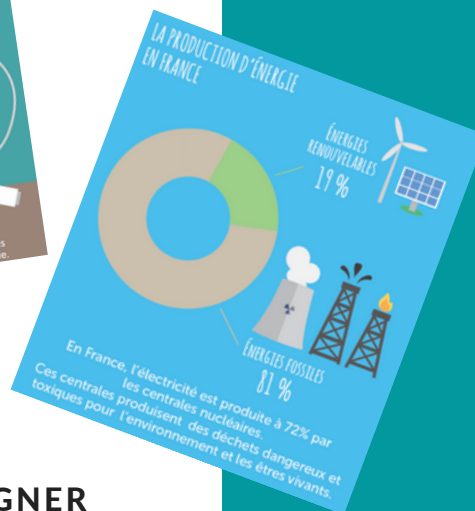
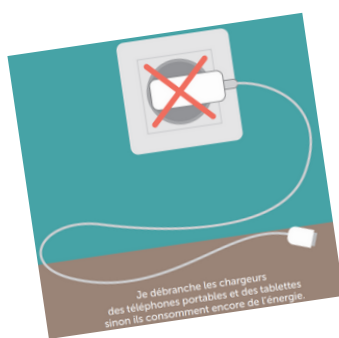
Afin de sensibiliser les plus jeunes aux économies d'énergie, le Pays Vesoul - Val de Saône diffuse un mémo des éco-gestes à réaliser au quotidien à la maison. Des jeux sont glissés entre les informations du livret et un jeu concours est organisé chaque année pour tenter de gagner un lot composé d'un ou plusieurs éléments selon les disponibilités.

Ce mémo est à disposition des collectivités, écoles, centres périscolaires, associations, etc. Une demande auprès du Pays permet de recevoir gratuitement le nombre d'exemplaires souhaités !



JEUX LUDIQUES

ASTUCES & CHIFFRES



QUIZ

LOT À GAGNER

JEU CONCOURS

Parmi ces énergies, lesquelles sont renouvelables ?
A - Biomasse
B - Charbon
C - Vent
D - Fioul

1 degré en moins de température pour le chauffage à la maison, c'est :
A - 1% d'énergie économisée
B - 5% d'énergie économisée
C - 7% d'énergie économisée

Combien d'eau consomme une chasse d'eau en moyenne ?
A - Entre 6 et 9 litres
B - Entre 2 litres et 5 litres
C - Plus de 15 litres

Pour respecter la saisonnalité, en hiver, je fais un gâteau :
A - À l'orange
B - Aux prunes
C - Aux fraises
D - À la courgette

Comment est produite l'électricité d'une centrale hydroélectrique ?
A - Grâce à la force du courant de l'eau
B - En brûlant du charbon
C - Grâce à l'uranium

Lorsque le chargeur de ma console de jeu est branché, il consomme de l'électricité :
A - Uniquement quand je joue
B - Seulement quand ma console est en charge
C - Tout le temps

Quand tu triés tes déchets, peux-tu mettre une bouteille en verre et une bouteille en plastique dans la même poubelle ?
A - Oui
B - Non

Kit éolienne à monter



Jeux des 7 familles



LETTRE D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CONTACT

www.pays-vesoulvaldesaone.fr / 03.63.37.91.31